

Pistes cyclables de l'Arc mosellan : mais combien ça coûte ?

Le Républicain Lorrain - 31 juil. 2024 à 14:55 | mis à jour le 31 juil. 2024 à 15:15 - Temps de lecture : 1 min

|



L'État est le premier soutien du plan d'investissement des voies cyclables dans l'Arc mosellan.

La communauté de communes de l'Arc mosellan est presque au bout de son schéma de pistes cyclables. Sur les 45 kilomètres annoncés, près de 70 % sont opérationnels. [Le dernier tronçon en date, entre Guénange et Reinange, a été réalisé la semaine passée comme nous en avons rendu compte dans notre édition du 28 juillet.](#)

De nombreuses subventions

Pour être complet sur le sujet, on retiendra que sur les 8M€ d'investissements que pèsent ces aménagements de voies douces, la CCAM a bénéficié de nombreuses subventions, à commencer par celle de l'État : à elle seule, elle représente 25 % de l'enveloppe de travaux. Le reste se partage entre la Région (20 %) ; le Département (16 %) ; l'Union européenne (programme INTERREG – projet VéloMoselleSarr à hauteur de 19 %). Au final, la communauté de communes de l'Arc mosellan autofinance son projet à hauteur de 20 %. Le compte est bon.

Il n'y a plus qu'à aller pédaler sur place pour se rendre compte comme c'est agréable de voir les voies cyclables arriver en zone rurale et périurbaine...